



Konferenz Kantonalen Energiedirektoren
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
Conferenza dei direttori cantonali dell'energia
Conferenza dals directurs chantunals d'energia

Communiqué de presse du 27 mars 2017

Les directeurs cantonaux de l'énergie soutiennent la nouvelle loi sur l'énergie

L'EnDK recommande, en s'appuyant sur une décision prise lors de son Assemblée de printemps vendredi dernier à Berne, de soutenir à l'unanimité la loi sur l'énergie devant être soumise à votation le 21 mai 2017. Le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération contient un paquet de mesures global qui, par rapport à la loi actuellement en vigueur, se trouve être plus avantageux et qui représente une base de référence orientée dans la bonne direction en ce qui concerne le façonnement de l'avenir énergétique. Refuser la loi sur l'énergie signifierait maintenir le statu quo, ce qui, dans les faits, n'est pas possible. La politique énergétique doit contribuer à la politique climatique en visant un objectif de réduction des émissions de CO₂ et se soucier de mettre en place un approvisionnement sécurisé en électricité dans l'optique d'un remplacement à long terme des centrales nucléaires. En cas de refus de la nouvelle loi, le développement de la politique énergétique de la Suisse prendrait un retard significatif et les incitations inopportunes présentes dans la loi actuelle ne pourraient pas être corrigées.

En janvier, le référendum contre la loi sur l'énergie du 30 septembre 2016 a été lancé. La votation populaire aura lieu le 21 mai 2017. Les cantons sont directement concernés par ce projet. Conformément à la Constitution fédérale, les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments sont au premier chef du ressort des cantons. Cela concerne notamment l'énergie nécessaire à la production de chaleur, mais aussi la consommation électrique. En outre, les cantons partagent avec la Confédération la responsabilité de l'approvisionnement en électricité en Suisse. Par ailleurs, les cantons et leur population, en tant que propriétaires d'entreprises d'approvisionnement en électricité ou abritant des installations de production d'électricité, sont directement impactés par les évolutions de la politique énergétique.

Un pas dans la bonne direction

A l'occasion de leur Assemblée de printemps du 24 mars 2017 à Berne, les directeurs cantonaux de l'énergie se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la loi fédérale sur l'énergie et rejettent le référendum proposé à son encontre. Le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 est, en tant que paquet de mesures global, plus avantageux que la loi actuelle. Il intègre les étapes possibles de développement nécessaires sur le plan politique, au niveau de la société et de l'économie pour permettre le façonnement de l'avenir énergétique de la Suisse et corrige les incitations inopportunes existantes. Cependant, d'autres étapes doivent suivre. Il est notamment nécessaire d'agir au niveau de l'approvisionnement en électricité afin de pouvoir continuer à garantir sur le long terme un approvisionnement sécurisé, à moindres coûts et sans danger pour le climat. Les directeurs cantonaux de l'énergie saluent le fait que la Confédération ait prévu, dans la nouvelle loi sur l'énergie, une obligation de créer des conditions-cadres plus proches du marché pour le marché de l'électricité après 2020.

Les directeurs cantonaux de l'énergie soutiennent l'approche plus orientée vers les marchés en termes d'encouragement des nouvelles énergies renouvelables dans le domaine de l'électricité, impliquant que les producteurs d'électricité doivent partager les risques du marché à partir d'une

certaine taille d'installation. L'introduction d'une limitation temporelle (*Sunset clause*) permet en outre de fixer un délai à l'encouragement de manière à ce que les nouveaux engagements pour la rétribution du courant injecté ne soient possibles que jusqu'en 2022. Du point de vue des cantons, le soutien des grandes centrales hydrauliques, dont la rentabilité souffre des influences internationales, tel que prévu par la nouvelle loi sur l'énergie est également un élément central. Cette première étape permet de soutenir de manière ciblée, dans des conditions de marché difficiles, le pilier même de notre production d'électricité neutre sur le plan climatique, la force hydraulique.

Dans le cadre du renforcement de l'encouragement de l'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment, les moyens financiers issus de la taxe sur le CO₂ se verront également augmenter de 300 à 450 millions de francs. Ces moyens seront remis à disposition de la population par la Confédération et les cantons, par le biais du Programme Bâtiments, pour la réalisation d'assainissements énergétiques et l'exploitation des énergies renouvelables.

Le statu quo n'est pas une solution

Si le référendum était accepté, le développement de la politique énergétique de la Suisse accumulerait un retard conséquent et les incitations inopportunes existantes ne pourraient pas être corrigées.

Informations disponibles auprès de:

Dr Mario Cavigelli, Conseiller d'Etat et président de l'EnDK, tél.: 081 257 36 01, courriel:

mario.cavigelli@bvfd.gr.ch

Caterina Mattle, Secrétaire générale, tél.: 031 320 30 08, courriel: caterina.mattle@endk.ch

EnDK: le centre de compétences en énergie des cantons

L'EnDK est le centre commun de compétences des cantons en matière d'énergie. Elle favorise et coordonne la collaboration des cantons en ce qui concerne les questions énergétiques, et représente les intérêts communs des cantons. Traitant des questions techniques, la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) est rattachée à l'EnDK.

L'EnDK souhaite diminuer les besoins en énergie dans le domaine du bâtiment, en particulier dans les bâtiments existants, couvrir les besoins restants grâce aux rejets de chaleur et aux énergies renouvelables, et poursuivre une politique énergétique fédéraliste bénéficiant d'une acceptation élevée. La Conférence est présidée par le conseiller d'Etat Mario Cavigelli, département des travaux publics, des transports et des forêts du canton des Grisons.